

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

L'A. C. J. C. ET LE « DEVOIR SOCIAL »

L'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française a noblement fêté le dixième anniversaire de sa fondation. Le Congrès de juin 1914 a été une belle manifestation de foi et de patriotisme, et tous ceux qui ont eu le bonheur d'y assister en ont remporté des impressions durables de confiance en l'esprit de foi et de zèle de cette élite de notre jeunesse catholique. Les actes de piété ont été à la hauteur des professions de foi, et la communion générale des délégués du Congrès, le matin du 28 juin à la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, offrait un spectacle digne des plus beaux éloges.

Aussi, les encouragements des chefs n'ont pas manqué à nos jeunes gens, et, tour à tour, S. G. Mgr l'Archevêque de Montréal, Mgr l'Auxiliaire et Mgr le Vicaire Général les ont félicités de leur piété et de leur dévouement aux intérêts de la cause catholique.

Le programme du Congrès se résumait en un mot : *le devoir social*.

Certes, le sujet était vaste et délicat à traiter. Le domaine de l'action sociale catholique est de ceux qui demandent à être exploités avec une compétence doctrinale éprouvée et un sens catholique qui sait ne jamais s'écartez, même dans les applications des principes catholiques les plus éloignées, des enseignements et des directions du Siège Apostolique.

Quand on a entendu le Souverain Pontife lui-même s'écrier, avec un profond sentiment de tristesse, dans son discours aux nouveaux cardinaux, le 27 mai dernier : « *Oh! combien de matelots, combien de pilotes et, ce qu'à Dieu ne plaise! combien de capitaines, se reposant sur les nouveautés profanes et la science menteuse du temps, au lieu d'arriver au port, ont fait naufrage!* » il est bien juste qu'on n'aborde l'étude d'une question aussi grave que celle de l'accomplissement du « devoir social » qu'avec la prudence la plus surnaturelle et la doctrine la plus sûre.